

CONDITIONS SANITAIRES D'ACCUEIL SCOLAIRES : HALTE A LA MASQUARADE !

Dans un contexte de montée en flèche des contaminations, alors que 35% des clusters se situent en milieu scolaire, ce qui n'a pas empêché le ministère de l'éducation nationale d'alléger le protocole sanitaire en début d'année scolaire, le président de la république a annoncé ce mercredi 28 octobre 2020 le "reconfinement" du pays.

Dans le même temps, il annonce que les établissements scolaires resteront ouverts avec un "protocole renforcé", sans un seul mot pour les personnels éducatifs.

Or **le plan de continuité pédagogique** (cliquez sur les liens en orange pour accéder aux documents) prévoyait depuis début juillet le passage à un accueil des classes sur 3 jours en demi-groupe en cas de "circulation active du virus". Nous y sommes. Or force est de constater que le ministère de l'éducation nationale n'applique même pas ses propres préconisations ! La santé des élèves et des personnels est à l'évidence le cadet des soucis de Jean Michel Blanquer et du gouvernement :

En témoigne le refus de fournir aux personnels des masques de qualité professionnelle en nombre suffisant, ce qui a conduit **au scandale des masques "DIM"**, traités au zéolite d'argent, un biocide toxique.

En témoigne le refus de fournir aux élèves des masques gratuits, comme le réclame la CGT, ce qui amène de très nombreux élèves à réutiliser les mêmes masques jour après jour pour des raisons économiques, et ainsi une augmentation du risque de contamination.

En témoigne le refus du placement systématique des personnels vulnérables - et des personnes vivant avec des personnes vulnérables- en télétravail ou autorisation spéciale d'absence, alors même que **le conseil d'État a annulé le décret** restreignant contre toute logique les catégories de personnes vulnérables.

Le ministère brandit sans rire l'aération des classes en pleine hiver comme mesure phare d'un "protocole renforcé". Cette mesure pourtant mise en œuvre dès la rentrée s'est révélée insuffisante, seule, pour prévenir les contaminations.

Afin de rompre avec cette irresponsabilité sanitaire, la CGT éducation 45 exige :

- La fourniture de masques de qualité professionnelle (Équipement de protection individuelle) et non "masque grand public en nombre suffisant (1 par demi-journée) aux personnels.
- Le placement en télétravail ou autorisation spéciale d'absence des personnels vulnérables ou vivant au domicile d'une personne vulnérable.
- La fourniture gratuite des masques aux élèves.
- L'activation du plan de continuité pédagogique prévu en juillet, avec l'accueil des classes en demi-groupe.
- La réquisition de locaux pour permettre l'accueil des élèves dans des conditions sanitaires optimales.
- L'encadrement et la fourniture des moyens nécessaires pour le travail à distance.
- Du temps pour permettre aux équipes de préparer réellement les conditions d'accueil des élèves.
- Le respect des avis du CHSCT ministériel.

La CGT Education du Loiret invite les personnels à utiliser tous les moyens à leur disposition pour faire respecter ces exigences de bon sens sanitaire : registres santé sécurité, saisine du CHSCT, droit de retrait, droit de grève.

Le ministère de l'éducation doit cesser de jouer avec la santé des personnels et des élèves !
Pour en savoir plus : Outils syndicaux